

A photograph of a family of four outdoors. A man in a white shirt is on the left, smiling. A woman in a colorful floral dress is on the right, holding a baby in a white outfit. A young boy in a white shirt and blue plaid shorts is in the foreground, looking towards the camera. The background is a blurred green landscape.

SIGNE DES TRANSFORMATIONS
FAMILIALES ET SOCIALES :
LES GROUPES DE PAROLE
POUR PARENTS





INTRODUCTION

Depuis une quarantaine d'années, les modèles familiaux et sociaux traditionnels s'estompent et les cadres de la vie privée se fragilisent : taux de divorce croissant, unions libres, familles recomposées, monoparentales, homoparentales, multiculturelles.

En vue d'aider les parents à reconstruire des liens familiaux et préserver l'éducation familiale, les notions de parentalité, de soutien à la parentalité et des dispositifs comme les groupes de parole pour parents ont émergé dans ce contexte. Soutenir les parents dans leur tâche éducative est devenu, comme le souligne Christine Barras, « une préoccupation sociale et politique de première importance ».

Mais le soutien à la parentalité questionne les différentes manières d'apporter ce soutien. En effet, faut-il obliger les parents à suivre des « stages parentaux » alors que la famille représente l'espace privé par excellence ? Imposer la présence d'une instance extérieure au sein de la famille, n'est-ce pas entrer dans leur vie privée de manière intrusive et affaiblir l'autorité parentale ?

Par ailleurs, suffit-il d'organiser des groupes de parole pour parents afin de résoudre les problèmes liés à la parentalité ? Peut-on apprendre aux parents à devenir meilleurs parents ? Existe-t-il un réel besoin chez les parents ? Par qui les groupes de parole sont-ils investis et avec quelle régularité ?

Touche-t-on les parents qui en ont le plus besoin ?

Au fil des pages suivantes, nous interrogerons les différentes manières d'accompagner les parents dans leur fonction éducative. Nous verrons comment les actions peuvent être sous-tendues par des dynamiques en tension : soutien et accompagnement d'une part, contrôle et sanction d'autre part.

Nous questionnerons enfin le fonctionnement des groupes de parole : à la fois leurs difficultés et leurs effets bénéfiques.

1] Les groupes de parole pour parents constituent un des volets d'action du soutien à la parentalité.

2] Barras Ch., Les groupes de parole pour les parents. Comment développer ses compétences parentales sans le recours à un expert, Bruxelles, De Boeck, 2009, p.18.

LA RESPONSABILITÉ PARENTALE EN QUESTION



Autrefois, selon le sens commun, la division plus marquée des rôles de l'homme et de la femme ainsi que l'équilibre de l'économie et du marché de l'emploi contribuaient à maintenir une relative stabilité familiale. Depuis trois, quatre décennies, cette écologie familiale traditionnelle s'ébranle. Les fonctions et les pratiques parentales évoluent et sont remises en question.



Les parents seraient « à la fois moins disponibles et moins aptes » pour assumer les tâches traditionnelles d'autrefois, constate C. Martin³. Avec le développement de l'Etat-providence notamment, les parents délèguent à un nombre croissant de services tiers la prise en charge des divers aspects de la vie de l'enfant : école, santé, sport, culture, etc. Par ailleurs, ils disposent de moins de temps pour s'occuper de l'enfant. A l'origine de ce phénomène on trouverait l'instabilité des couples et des familles, l'implication professionnelle des femmes, et le défi de concilier vie professionnelle et vie familiale.



A ces facteurs s'ajoute la « psychologisation de la société »⁴. Avec l'augmentation des métiers de la relation et de la famille, se développent en effet des normes et des références en matière parentale. Il est de plus en plus question de compétences des parents. Leurs défaillances sont diagnostiquées et des experts se proposent de les traiter. La notion d'éducation parentale apparaît : être parent ça s'apprend.

Ce phénomène de remise en cause des capacités parentales a encore été accentué par l'importance croissante accordée au bien-être de l'enfant et à ses droits⁵. En effet, pour le protéger de sa vulnérabilité et veiller à ses intérêts, la responsabilité parentale est plus facilement pointée et des interventions peuvent être décidées.

3] Martin Cl., *La parentalité en questions. Perspectives sociologiques, Rapport pour le Haut Conseil de la Population et de la Famille*, Centre de recherche sur l'action politique en Europe, IEP de Rennes, 2003, p.12.

4] Castel R., *La gestion des risques*, Paris, Les Editions de minuit, 1981; cité par Martin, op.cit., p.13.

5] Voir la signature à New-York de la Convention internationale des droits de l'enfant de l'ONU en novembre 89

LA PARENTALITÉ



Le concept de parentalité est lié, on l'a vu, à la notion de capacités parentales. Les parents doivent pouvoir répondre aux besoins physiques, psychiques et sociaux de l'enfant⁶. La parentalité n'implique donc pas l'idée de fixité liée à un statut⁷ mais plutôt celle d'un devenir liée à une maturation. On ne naît pas parent. On le devient

quand l'enfant apparaît et on évolue dans cette fonction. La fonction de parentalité, contrairement à celle de parenté, peut être remplie par un adulte référent de l'enfant et cela, sans avoir forcément de lien de filiation direct avec lui.

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ : UNE NOUVELLE EXIGENCE POLITIQUE⁸

La transformation des modèles familiaux amène les politiques à prendre des initiatives pour résoudre les problèmes liés aux mutations familiales. L'Etat institutionnalise ainsi le soutien à la parentalité en confiant cette mission à l'O.N.E. par le Décret de 2002⁹. L'année suivante, dans le Contrat de Gestion 2003 - 2005 conclu entre l'ONE et le Gouvernement, il est stipulé que l'Office s'engage entre autres « à informer les parents, à réaliser des campagnes thématiques, à élaborer un carnet de paternité, à accompagner les maisons ouvertes¹⁰ et à en subventionner à titre d'expériences pilotes »¹¹.

6] Houzel D., (dir.), *Les enjeux de la parentalité*, Ramonville Sainte-Agne, Erès, 2005 ; cité par Barras Ch., op.cit., p. 19.

7] Comme c'est le cas pour le lien de parenté qui est fondé sur un lien biologique ou par adoption

8] Sommer, M., *Contrôle, accompagnement, aide, soutien ne sont-ils que des prétextes ? Quelles sont les pistes pour l'ONE et ses partenaires ? Pourquoi et comment soutenir les parents ?*, in *Dans la diversité des formes familiales, comment évoluent le soutien et l'accompagnement parental ? : actes du colloque organisé par l'EPE, 4 mai 2007.*

9] Ibidem, p. 26

10] La Maison ouverte est un lieu d'accueil pour parents, qui assure un soutien à la parentalité

11] Ibidem, p.25.



La défense du bien-être de l'enfant et le soutien à la parentalité sont également évoqués dans *La déclaration de Politique Communautaire (2004 – 2009)*¹². Celle-ci, déclare qu' « assurer le bien-être des enfants est un devoir premier pour une société démocratique. Le soutien à toutes les familles est par ailleurs une nouvelle exigence politique. En effet, pour remplir les fonctions qui sont les leurs aujourd'hui comme l'éducation, la socialisation, la solidarité et l'épanouissement de leurs membres, il importe qu'elles puissent trouver en l'autorité publique les éléments de soutien nécessaires¹². »

Dans une note d'orientation du Gouvernement de la Communauté française de juin 2006¹³, il est également précisé que les actions du soutien à la parentalité doivent s'inscrire dans le cadre d'une politique transversale de la Communauté française et toucher non seulement le secteur de l'Enfance mais également celui des Ecoles, de la Culture, de la Jeunesse, du Sport, etc.). Cette note indique en outre la philosophie du soutien à la parentalité à laquelle la Communauté française Wallonie-Bruxelles se réfère et les principes d'action qui la sous-tendent.

Enfin, le nouveau projet de Contrat de gestion de l'ONE 2008-2012¹⁴ intègre les actions reprises dans la note gouvernementale. Celles-ci ne doivent pas seulement toucher les familles précarisées mais s'adresser à tous les parents.

En juillet 2006, le décret redéfinissant les missions des CPMS¹⁵, inscrit également « le soutien à la parentalité » dans le programme de base.

Toutes les mesures décrites *supra*, montrent à quel point le soutien à la parentalité est devenu au fil des ans non seulement une préoccupation sociale mais aussi une préoccupation et un concept politiques.

12] Ibid.

13] Ibidem, p.26

14] Ibid.

15] 14 juillet 2006 - Décret relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des centres psycho-médico-sociaux, chapitre II, article 8.7. Cf Van Kempen J-L., *Le soutien à la parentalité. Analyse UFAPEC*, 2010.

SOUTIEN OU SANCTION ?



Scolarité chaotique, absentéisme, incivilités, violences, délinquance des jeunes, ces situations renvoient souvent, pour le sens commun, à une mauvaise éducation ou à une famille à problèmes¹⁶. Pour combler le manque d'éducation des jeunes et réorienter la famille vers des voies sociales plus acceptables, il faudrait introduire plus d'éducation dans la famille. A cet effet, des initiatives différentes de celles décrites précédemment sont prises par les autorités publiques. Accompagner les parents dans leur fonction éducative pose ainsi la question de la manière politique et sociale d'exercer cet accompagnement. Pour remédier à l'absentéisme

scolaire injustifié, par exemple, il est question de supprimer les allocations familiales. Et pour lutter contre la violence et la délinquance des jeunes, il a été imposé à leurs parents jugés démissionnaires d' assister à des stages parentaux¹⁷. « L'intention est vertueuse » reconnaît C. Barras¹⁸ car il est impératif que les parents deviennent plus conscients de leur rôle éducatif et puissent aider le jeune à se construire. Donner l'occasion aux parents de s'exprimer avec d'autres parents et d'être écoutés par un animateur est bénéfique. Mais les obliger à suivre un stage dans le but de leur enseigner une expertise ne fera que les stigmatiser davantage comme des mauvais parents et confirmer leur sentiment d'incompétence et d'impuissance. Comme le souligne l'auteur, « le risque est grand d'enfoncer les parents dans le syndrome de *l'impuissance apprise*¹⁹. La nécessité de ces stages suscite d'autres questions. Si un adolescent est violent et refuse d'aller à l'école va-t-il changer de comportement lorsque ses parents auront suivi un stage ? Un stage de trente heures peut-il faire évoluer un jeune qui récidive, des parents aux vécus différents et des relations

16] Barras Ch., *op.cit.*, p. 21.

17] Mesure proposée dans l'émoi suscité par des événements dramatiques (assassinat de Joe Van Holsbeek et des fillettes Stacy et Nathalie) et dans lesquels les déficiences parentales ont été pointées. Cette mesure fait partie de la réforme sur la loi de la protection de la jeunesse. Elle a été mise en place en avril 2007 mais abandonnée par le gouvernement en avril 2010. Cf article de Bensalem N. « Supprimer les allocations aux parents défaillants » *La Dernière Heure*, 05/05/2009

18] Barras Ch., *ibidem*.

19] « learned helplessness » est un processus selon lequel un individu, après des efforts infructueux, tombe dans la résignation et l'apathie. (« de toutes façons, ça ne sert à rien... ») in Seligman M. E. P., *Helplessness: on depression, development and death*, San Francisco, W.H. Freeman, 1975 ; cité par Barras Ch., *op.cit.* p.21.

perturbées parents – enfants déjà installées depuis longtemps ? Quelle attitude les jeunes risquent-ils d'adopter vis-à-vis de leurs parents tenus à suivre un stage ? Le stage ne va-t-il pas amputer davantage l'autorité des parents ? Ces questionnements montrent les tensions qui existent entre deux nécessités : la nécessité du contrôle social et celle du processus d'émancipation.

Comme on le voit, les logiques sont contradictoires. Soit le soutien à la fonction parentale relève de conceptions sécuritaire, disciplinaire et de contrôle social et dans ce cas, une autorité extérieure est imposée à la famille. Soit il s'appuie sur une autre logique et vise à développer le sentiment de compétence des parents même si ceux-ci sont défailants. Pour Barras²⁰, les deux démarches sont complémentaires : « sans la première, la famille est une boîte noire sur laquelle la société n'a pas de prise ; sans la deuxième, elle est faite d'individus assistés, disqualifiés socialement, sur qui pèse le doute ».

LES GROUPES DE PAROLE POUR PARENTS²¹

S'inscrivant dans le soutien à la parentalité, les groupes de parole pour parents n'ont pas pour objectif de transmettre ou d'asséner aux parents des certitudes, de leur dire s'ils sont bons ou mauvais mais de les accompagner dans leur questionnement. Le dispositif prétend les aider à prendre du recul par rapport à leurs pratiques éducatives et à chercher par eux-mêmes des pistes d'action. La visée est donc positive. Les compétences parentales sont reconnues, valorisées et développées ; un pouvoir d'action est reconnu aux parents. Le but des groupes de parole n'est pas non plus thérapeutique : les animateurs partent des questions apportées par les parents et font émerger, à partir de la confrontation et du partage d'expériences avec les autres, des réponses aux questions. L'enjeu est ainsi de créer une dynamique où le parent est actif et devient plus expert de sa situation. Dans cette optique, l'expertise de l'animateur revient non pas à proposer des solutions toutes faites aux problèmes (même si c'est plus facile d'attendre une solution venue de l'extérieur) mais d'amener les pa-

20] Ibidem, p. 18.

21] Cf. Barras Ch., *Les groupes de parole pour les parents. Comment développer ses compétences parentales sans le recours à un expert*, Bruxelles, De Boeck, 2009. Barras Ch., *Les groupes de parole pour les parents. Comment et pourquoi croiser les savoirs des parents, des intervenants et des chercheurs ?*, in *Dans la diversité des formes familiales, comment évoluent le soutien et l'accompagnement parental ? : actes du colloque organisé par l'EPE, 4 mai 2007.*

rents à trouver des solutions qu'ils connaissent et dont ils n'ont pas toujours conscience. Pour favoriser cette prise de conscience l'animateur reformule avec d'autres mots ce que dit le parent.

Comme on le voit au regard de cette démarche, le soutien à la parentalité ne s'inscrit pas comme remède aux dysfonctions parentales mais dans une dynamique positive « de prévention et de développements personnel et social »²².

DIFFICULTÉS

ABSENTÉISME



Mais comment élaborer une stratégie de soutien parental si les parents ne participent pas au groupe de manière régulière ? Et quelles raisons poussent les parents à s'absenter ? Le manque de temps, prétexte fréquemment invoqué, dissimulerait selon les chercheurs des réticences plus profondes liées à de la vulnérabilité sociale, de la méfiance ou un manque d'intérêt. Barras²³ observe ainsi que certains parents donnent l'impression d'avoir peur de se confronter au jugement du reste du groupe et allèguent un manque de temps pour ne pas venir. Leur méfiance vis-à-vis de l'animateur considéré comme l'expert peut également toucher la peur des parents d'être jugés, stigmatisés et les faire fuir. Certains parents peuvent également se sentir timides à l'idée d'étaler leurs problèmes et préfèrent s'abstenir. Pour d'autres, la participation à un groupe de parole constitue un risque pour l'équilibre familial car elle peut amener le parent à rompre avec son conjoint. Parfois, le thème discuté par le groupe est jugé menaçant car il présente une trop grande charge émotionnelle. Pour cette raison, le parent peut craindre de l'aborder et décider de ne pas venir. Ce dernier élément n'est pas toujours facile à gérer par l'animateur qui ne sait jamais à l'avance sur quel public il pourra compter. Car même si les parents choisissent eux-mêmes un thème les touchant personnellement, ils ne sont pas toujours présents pour en discuter le jour où ce thème est abordé.

22] Barras Ch., *Les groupes de parole pour les parents. Comment développer ses compétences parentales sans le recours à un expert*, Bruxelles, De Boeck, 2009, p. 19.

23] Ibidem, p. 56.

Mais finalement, quelles raisons poussent les parents à participer ? Pour Dumas²⁴, seule la présence d'un problème rencontré avec l'enfant éveille chez le parent un sentiment d'urgence et le pousse à participer. A part ça, il n'est pas possible de déterminer le profil type des adultes qui participeraient à un groupe de parole. Ni le niveau d'éducation, ni le statut des parents (mariés, cohabitants) ni l'âge, ni l'origine ethnique ne peuvent être considérés comme prédicteurs d'engagement.

PUBLIC : QUI VIENT ?



L'aide à la parentalité se veut ouverte à tous aux pères comme aux mères. Mais les groupes sont investis essentiellement par des mamans. Outre le problème des horaires (les groupes ont lieu pendant la journée, moment où beaucoup de maris travaillent) les pères sembleraient moins prêts à s'exprimer sur le mode intime dans les groupes de parole que les femmes. Pour C. Sellenet²⁵ « les groupes de parole ne posent donc pas seulement la question de la paternité mais aussi celle de la masculinité et de ses modes d'expression ». L'auteur s'interroge également sur la manière de s'y prendre pour faire venir les pères, notamment ceux appartenant à des familles immigrées et à des familles en grande précarité. Elle se demande enfin si certaines femmes ne viendraient pas au groupe pour avoir une confirmation du rôle défaillant des pères.

S'impose encore une autre difficulté. Les espaces de parole sont généralement organisés pour une population précarisée. Or ce sont les parents les moins « précaires », déjà en questionnement et dans une dynamique de changement qui y participent.

MÉTHODOLOGIE

L'animation du groupe questionne également la méthodologie de l'intervention. Comment à la fois respecter les valeurs personnelles et familiales tout en apportant des éléments de réponse pas toujours conformes à ceux découverts spontanément par les parents? Ne tombe-t-on pas dans le paradoxe d'aider une personne un peu malgré elle ? Comment en effet amener la personne à résoudre ses problèmes par elle-même et lui apporter des clés de compréhension sans lui présenter d'emblée une solution toute faite ?

EFFETS POSITIFS²⁶



Une évaluation qualitative a été menée par l'Université de Mons auprès d'une quinzaine de mamans ayant suivi un groupe de parole pendant trois ans²⁷. Celles-ci ont été questionnées sur leur motivation, les effets observés dans leur famille et leur désir de continuer l'expérience.

De manière générale, les mamans expriment l'intérêt de pouvoir à la fois s'exprimer et se confier dans un espace sécuritaire : « c'est bien parce qu'on peut dire ce qu'on a sur le cœur » ; « Ici on ose dire la vérité » ; « Pour le moral, ça aide beaucoup ».

Les groupes de parole répondent à des besoins non seulement d'expression mais aussi de socialisation surtout pour les mamans se retrouvant seules à élever leur enfant.

Des participantes manifestent également leur souhait d'améliorer leurs habitudes éducatives : « J'aimerais faire juste afin que l'enfant soit bien, soit le mieux possible ». Elles veulent également en savoir plus pour résoudre une difficulté : « chaque fois que le sujet me concerne, je suis présente ». Les femmes ap-

24] Dumas J. E. et al., « From intent to enrollment, attendance, and participation in preventive parenting groups », in *Journal of Child and Family Studies*, vol. 16, n° 1, pp. 1-26, 2007 ; cité par Barras Ch., op.cit. p. 55.

25] Sellenet C. *La parentalité décryptée. Pertinence et dérives d'un concept*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 119-121.

26] Barras Ch., op.cit., p. 59-66.

27] *Projet de groupe de parole mené par l'Université de Mons de 1999 à 2005 dans Barras Ch. op. cit. p. 59.*

précient en outre de pouvoir confronter les opinions et les expériences des autres, d'entendre leurs succès, leurs échecs et donner des idées : « On évoque nos expériences, nos points positifs et négatifs, ce qui n'est pas mal » ; « Pour nous, ça nous donne des idées sur la façon de faire, est-ce que moi je fais bien, est-ce que je fais mal ? Quand on discute, on voit qu'il y a plusieurs possibilités » ; « Les expériences des autres, on peut copier... » ; « Ça me donne des idées, ça me guide un petit peu, je ne dis pas que ce qu'on me dit fonctionne, mais ça m'ouvre à autre chose ».

L'effet des groupes de parents est bénéfique à maints égards : les parents, dit Barras²⁸ petit à petit s'ouvrent au changement, sortent d'un isolement social ou psychologique, retrouvent confiance en eux, se détendent en découvrant qu'ils ne sont pas seuls et s'aperçoivent de leur capacité à trouver des solutions. Pour l'auteur²⁹, le groupe de parole génère à la fois l'estime de soi, l'espoir et l'optimisme.

CONCLUSION

Les groupes de parole pour parents s'inscrivent comme volet d'action du soutien à la parentalité. A travers cette analyse, nous avons tenté de décrire le processus d'émergence de la notion de soutien à la parentalité et comment ce concept a pris corps à la fois dans le champ social mais aussi dans les textes de loi relatifs notamment aux missions de l'ONE et des CPMS.

Ces lignes ont également abordé les enjeux du soutien à la parentalité et la problématique de sa mise en oeuvre. Faut-il soutenir ou sanctionner ? Accompagner ou prendre en charge ? Dans chacun des cas, l'intervention se fait au nom de l'enfant/du jeune mais en est-il vraiment bénéficiaire ? Face à ce questionnement, les groupes de parole pour parents tels que décrits par Christine Barras, se posent en alternative. Leur intention n'est pas d'agir comme remède dans un contexte de crise et de sanction mais plutôt comme accompagnement au quotidien suivant une démarche positive et préventive. L'optique du travail est le développement personnel et social des parents. Il s'agit par là de valoriser et de stimuler les compétences des parents pour les aider à reprendre du pouvoir sur leur situation. Comme on le voit, les groupes de parole s'enracinent

28] Ibidem, p. 67-68.

29] Ibid., p. 69.

dans un processus de transformation des habitudes et ce processus, parce qu'il touche aux profondeurs de la personne, prend du temps. Il ne s'opère pas non plus de manière automatique. Il demande de croire au changement, de l'oser et de pouvoir se remettre en question tout en gardant confiance en soi. « La tâche est difficile », observe Barras³⁰. « Faute de confiance en soi, la personne a tendance à se barricader sur ses certitudes, ou au contraire à se remettre totalement au bon sens des autres ».

Cet article a enfin décrit les fonctions positives du groupe de parole. Ce dispositif, même s'il est modeste, joue un rôle important. Les participants disent y trouver un lieu où se confier, sortir de l'isolement, se détendre, apprendre grâce aux échanges avec les autres et reprendre confiance en soi. Grâce au groupe de parole, la famille gagnerait en confort et en bien-être.

Mais malgré le succès tangible de ce dispositif, il reste difficile d'en évaluer l'effet positif à long terme.

BIBLIOGRAPHIE

BARRAS, Ch., *Les groupes de parole pour les parents. Comment développer ses compétences parentales sans le recours à un expert*, Bruxelles, De Boeck, 2009.

BARRAS, Ch., Les groupes de parole pour les parents. Comment et pourquoi croiser les savoirs des parents, des intervenants et des chercheurs ?, in *Dans la diversité des formes familiales, comment évoluent le soutien et l'accompagnement parental ? : actes du colloque organisé par l'EPE, 4 mai 2007*.
[Http://www.ecoledesparents.be/document.php?id=31](http://www.ecoledesparents.be/document.php?id=31)

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE, *Le site du soutien à la parentalité à destination des professionnels, Parentalité Introduction*, s.d.
http://www.parentalité.cfwb.be/index.php?id=parentalité_actions_details&details=19&cHash=f5ba62cbfd

30] Ibid., p. 151.

BENSALEM, N., « Supprimer les allocations familiales aux parents défailants », *La Dernière Heure*, 05/05/2009.

<http://www.dhnet.be/infos/faits-divers/articles/261159/supprimer-les-allocations-aux-parents-defaillants.html>.

CASTEL, R., *La gestion des risques*, Paris, Les Editions de minuit, 1981.

DEMUYSERE, B., Préface, in *Dans la diversité des formes familiales, comment évoluent le soutien et l'accompagnement parental ? : actes du colloque organisé par l'EPE, 4 mai 2007*.

[Http://www.ecoledesparents.be/document.php?id=31](http://www.ecoledesparents.be/document.php?id=31)

DUMAS, J. E. et al., « From intent to enrollment, attendance, and participation in preventive parenting groups », in *Journal of Child and Family Studies*, vol. 16, n° 1, pp. 1-26, 2007.

HOVINNE, A., « Enterré le stage parental », *La libre.be*, 04/08/2009.

<http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/520035/enterre-le-stage-parental.html>

HOUZEL, D., (dir.), *Les enjeux de la parentalité*, Ramonville Sainte-Agne, Erès, 2005.

« Lancement du stage parental ». *Guide social.be*, 14/09/2007.

[Http://public.guidesocial.be/actualites/lancement-du-stage-parental.html](http://public.guidesocial.be/actualites/lancement-du-stage-parental.html)

« Le stage parental. Analyse ». *Couples et familles*, 27/12/2006. http://www.couplesfamilles.be/SPSIP1.7.2/rubrique.php3?id_rubrique=38

MARTIN, Cl., *La parentalité en questions. Perspectives sociologiques*, Rapport pour le Haut Conseil de la Population et de la Famille, Centre de recherche sur l'action politique en Europe, IEP de Rennes, 2003.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000552/0000.pdf>

PIOLI, D., « Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle » *Sociétés et Jeunesses en difficulté – N° 1 – printemps 2006*.

<http://sejed.revues.org/document106.html>

PIQUEMAL, M. « Suspendre les allocs pour lutter contre l'absentéisme scolaire ? Ca existe déjà... », *Libération*, 21/04/2010.

<http://www.liberation.fr/societe/0101631494-suspendre-les-allocs-pour-absentisme-scolaire-ca-existe-deja>

SELIGMAN, M. E. P., *Helplessness: on depression, development and death*, San Francisco, W.H. Freeman, 1975.

SELLENET, C., *Animer des groupes de parole pour parents. Silence... On parle !* Paris, L'Harmattan, 2004.

SELLENET, C., *La parentalité décryptée. Pertinence et dérives d'un concept*, Paris, L'Harmattan, 2007.

SOMMER, M., Contrôle, accompagnement, aide, soutien ne sont-ils que des prénoms ? Quelles sont les pistes pour l'ONE et ses partenaires ? Pourquoi et comment soutenir les parents ?, in *Dans la diversité des formes familiales, comment évoluent le soutien et l'accompagnement parental ? : actes du colloque organisé par l'EPE, 4 mai 2007*.

[Http://www.ecoledesparents.be/document.php?id=31](http://www.ecoledesparents.be/document.php?id=31)

VAN KEMPEN, J-L., *Le soutien à la parentalité. Analyse UFAPEC, 2010*.

<http://www.ufapec.be/nos-analyses/1710-soutien-parentalite/>

Auteur : Bernadette Matton
octobre 2010

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Eglises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00

info@cpcp.be